

## **Conférence internationale "Développer un environnement fiscal pour la croissance et la compétitivité »**

**Les 18 et 19 janvier 2013, l'Institut de droit fiscal autrichien et international de l'Université des Sciences économiques de Vienne et l'Association internationale de droit économique ont organisé, avec le soutien de la Commission Européenne, ont tenu à Vienne une conférence à haut niveau sur les interfaces entre politique fiscale, croissance et compétitivité. Cette conférence a réuni des décideurs gouvernementaux, des universitaires, des représentants du secteur privé et de la société civile. La conférence avait pour but d'encourager la transparence et la convergence des systèmes fiscaux nationaux et de développer une plateforme commune.**

La conférence a été ouverte par **Algirdas Gediminas Semeta**, Commissaire Européen chargé de la fiscalité, l'union douanière, l'audit et la lutte contre la fraude et **Vieri Ceriani**, Secrétaire d'Etat pour la fiscalité, Ministère de Finances, Italie. Les rapporteurs étaient **Jeffrey Owens**, professeur à l'Institut de droit fiscal autrichien et international et ancien Directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE et **Rainer Geiger**, Administrateur de l'Association internationale de droit économique et ancien Directeur adjoint, Finances et Entreprises, OCDE.

### **Principaux éléments de conclusion et actions futures**

La politique fiscale peut constituer une base solide pour l'expansion de l'investissement productif et le développement d'entreprises compétitives et ainsi aider à surmonter la crise. A cette fin, les systèmes fiscaux doivent être efficaces pour générer les recettes attendues, appuyer les stratégies visant à stimuler une croissance durable et se révéler justes dans l'allocation de la charge fiscale. Le droit fiscal a été pris de vitesse par l'évolution de l'environnement international des affaires. La diversité des systèmes fiscaux nationaux et la faiblesse de la coopération internationale peuvent être à l'origine de la double imposition des activités économiques ou même de leur double non-imposition. La base fiscale des pays où se déroulent les activités des sociétés commerciales peut se voir effritée par des pratiques et manipulations complexes comme l'abus des prix de cession interne, le recours aux paradis fiscaux et les pratiques d'évasion fiscale.

Durant les précédentes décennies, on a pu constater un mouvement de convergence des réformes fiscales conduites au niveau national, notamment en ce qui concerne la baisse des taux d'imposition les plus élevés sur le revenu de personnes physiques et des sociétés, accompagnée par un élargissement de l'assiette fiscale, l'instauration de plusieurs systèmes de TVA et des progrès dans le domaine de la coopération internationale. Le fait le plus encourageant est le réseau de plus en plus dense des accords internationaux visant d'échange de renseignements sur demande, dans un cadre de surveillance internationale et de pression par les pairs. Une convention multilatérale sur l'aide administrative en matière fiscale réunit actuellement 46 membres, avec une perspective d'expansion. Cependant, le défi de créer un cadre multilatéral pour un traitement égalitaire et équitable des contribuables, tout en protégeant la base fiscale des pays concernés, reste entier.

# Communiqué de presse, 29 janvier 2013

La fiscalité connaît plusieurs objectifs qui doivent rester en équilibre: des recettes fiscales adéquates sont nécessaires pour établir la stabilité budgétaire et la consolidation financière, éléments indispensables pour pouvoir maîtriser la crise. De leur côté, les contribuables sont en droit d'exiger que leurs contributions servent à financer l'investissement public et les services nécessaires pour une croissance durable et pour l'amélioration de la compétitivité économique. La fiscalité et la politique des dépenses budgétaires peuvent servir à réduire les inégalités à travers une composition équilibrée de différentes taxes, des taux d'imposition progressifs pour les hauts revenus, l'élimination des privilèges fiscaux tendant à bénéficier aux plus riches et la réforme des systèmes de contributions sociales.

Les pays en développement, encore dépendants de l'aide publique au développement, restent vulnérables à la fuite des capitaux et souffrent souvent de déficiences institutionnelles. Les efforts de réforme doivent commencer par l'amélioration de la gouvernance, le respect de la règle de droit et le progrès vers la démocratie. Un dialogue entre gouvernements et parties prenantes est nécessaire pour mieux faire comprendre les objectifs de la politique fiscale et pour aider les contribuables à respecter leurs obligations.

En ce qui concerne l'échange de renseignements, un consensus est en train de s'établir à travers les Directives, les plans d'action européens et les discussions qui se tiennent au sein des G20. Le Forum Global, qui comporte une évaluation mutuelle de l'action de ses membres, produit des résultats encourageants pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'échange de renseignements pertinents. Ces efforts internationaux doivent être appuyés au niveau national par des réformes administratives pour permettre l'utilisation efficace des informations reçues, tout en respectant la confidentialité. Il faudra aller plus loin, par l'établissement d'une définition claire et largement partagée des pratiques fiscales dommageables et par une évaluation coût/bénéfices des incitations fiscales.

L'Initiative de transparence pour les industries extractives (ITIE) constitue un pas en avant pour rendre gouvernements et sociétés commerciales plus responsables dans l'exploitation de leurs ressources minières et pétrolières. Un élargissement de l'Initiative allant au-delà des ressources naturelles, exigeant la transparence des contrats conclus et de l'usage des paiements versés est à l'étude. La publication d'informations relatives aux bénéfices des entreprises multinationales, ventilées pays par pays, de même que les paiements d'impôts et autres contributions versées peut également servir à augmenter la transparence et la responsabilité des gouvernements et des entreprises.

Les systèmes de prix de cession interne doivent être revus, en adaptant le concept de l'entité distincte ("principe de pleine concurrence") aux réalités de l'intégration globale entre entreprises apparentées et au fait qu'il est parfois difficile de trouver des éléments de comparaison en ce qui concerne les prix pratiqués.

Même si ce concept de l'entité distincte est maintenu il faudrait le compléter par d'autres éléments comme les audits fiscaux simultanés, l'harmonisation des normes comptables et un système plus efficace et juste de redressements fiscaux réciproques.

Les pratiques excessives d'optimisation fiscale par les entreprises peuvent être préjudiciables aux intérêts légitimes des pays concernés dans la mesure où elles comportent des mécanismes

# Communiqué de presse, 29 janvier 2013

juridiques artificiels sans lien avec la substance économique des transactions. Dans ces cas, des règles anti-évasion raisonnables peuvent être utiles.

La fiscalité doit devenir partie intégrante de la gouvernance et de la responsabilité sociétale des entreprises qui sont censées de se conformer à la lettre comme à l'esprit de la législation. Ce principe est de plus en plus reconnu aujourd'hui et se trouve incorporé dans des instruments internationaux comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La bonne gouvernance et la publication d'informations utiles relèvent de la responsabilité des organes dirigeants des sociétés.

**Contact:**

Rainer Geiger, Association internationale de droit économique  
Tel. +33603595429 [rainer.geiger@hotmail.fr](mailto:rainer.geiger@hotmail.fr)